
Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social : l'avenir des Centres de santé infirmiers s'éclaircit

Le 26 février 2022, le Premier ministre a annoncé le financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention de l'Etat, des métiers de l'accompagnement social et médico-social pour les Centres de Santé Infirmiers (CSI).

Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat et les CSI pour améliorer la qualité des soins et services proposés à l'ensemble des patients tout au long de leur parcours en continuant d'améliorer les conditions de travail pour les professionnels de santé et d'assurer une meilleure intégration des patients dans leur vie quotidienne.

Le partenariat entre l'Etat et les CSI vise à renforcer l'offre de soins et services proposés par les CSI, tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins et services proposés.

Il vise également à renforcer l'offre de soins et services proposés par les CSI, tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins et services proposés.

Il vise également à renforcer l'offre de soins et services proposés par les CSI, tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins et services proposés.

Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social : l'avenir des Centres de santé infirmiers s'éclaircit

26 février 2022

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, le Premier ministre a annoncé le financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de l'avenant 43...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://afcharente.fr/actu-adedom/conference-des-metiers-de-laccompagnement-social-et-medico-social-lavenir-des-centres-de>

Liens

[1] <https://afcharente.fr/actu-adedom/conference-des-metiers-de-laccompagnement-social-et-medico-social-lavenir-des-centres-de>